COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

CISPR 22

1997

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

AMENDEMENT 2 AMENDMENT 2 2002-10

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

Amendement 2

Appareils de traitement de l'information – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure

Amendment 2

Information technology equipment – Radio disturbance characteristics – Limits and methods of measurement

© IEC 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



CODE PRIX PRICE CODE



AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité I du CISPR: Compatibilité électromagnétique des matériels de traitement de l'information, multimédia et récepteurs.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/I/41/FDIS	CISPR/I/59/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2003-06. A cette date, la publication sera

- · reconduite;
- · supprimée;
- · remplacée par une édition révisée, ou
- amendée

Page 8

2 Références normatives

Ajouter, à la liste existante, la référence suivante.

CISPR 13:2001 Recepteurs de radiodiffusion et de télévision et équipements associés – Caractéristiques des perturbations radioelectriques – Limites et méthodes de mesure

Page 10

3 Définitions

Remplacer la définition 3.6 existante par la suivante:

3.6

accès de télécommunication et de réseau

point de connexion pour le transfert de la voix, des données et de la signalisation, destiné à être relié à des systèmes largement étendus par des moyens tels qu'une connexion directe à des réseaux de télécommunication multiutilisateurs (par exemple les réseaux publics commutés, les réseaux numériques à intégration de services (RNIS), les réseaux xDSL, etc.), à des réseaux locaux (par exemple Ethernet, Token Ring, etc.) et à des réseaux similaires

NOTE Les accès généralement prévus pour l'interconnexion des composants d'un système d'ATI à l'essai (par exemple RS-232, bus IEEE 1284 (accès parallèle pour imprimante), bus série universel (USB), bus IEEE 1394 « Fire Wire », etc.) et utilisés comme prévu dans le cadre de leurs spécifications fonctionnelles (par exemple pour la longueur maximale du câble connecté), ne sont pas considérés comme des accès de télécommunication et de réseau au sens de cette définition.

FOREWORD

This amendment has been prepared by CISPR subcommittee I: Electromagnetic compatibility of information technology equipment, multimedia equipment and receivers.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
CISPR/I/41/FDIS	CISPR/I/59/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2003-06. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- · withdrawn;
- · replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 9

2 Normative references

Add, to the existing list, the title of the following standard:

CISPR 13:2001, Sound and television broadcast receivers and associated equipment – Radio disturbance characteristics – Limits and methods of measurement

Page 11

3 Definitions

Replace the existing definition 3.6 by the following:

3 6

telecommunications/network port

point of connection for voice, data and signalling transfers intended to interconnect widely-dispersed systems via such means as direct connection to multi-user telecommunications networks (e.g. public switched telecommunications networks (PSTN) integrated services digital networks (ISDN), x-type digital subscriber lines (xDSL), etc.), local area networks (e.g. Ethernet, Token Ring, etc.) and similar networks

NOTE A port generally intended for interconnection of components of an ITE system under test (e.g. RS-232, IEEE Standard 1284 (parallel printer), Universal Serial Bus (USB), IEEE Standard 1394 ("Fire Wire"), etc.) and used in accordance with its functional specifications (e.g. for the maximum length of cable connected to it), is not considered to be a telecommunications/network port under this definition.

Ajouter la nouvelle définition suivante:

3.7

appareil multifonction

appareil de traitement de l'information qui comporte deux ou plusieurs fonctions soumises à cette norme et/ou à d'autres normes dans la même unité

NOTE Des exemples d'appareils de traitement de l'information comprennent

- un ordinateur personnel muni d'une fonction de télécommunication et/ou d'une fonction de réception radiodiffusion;
- un ordinateur personnel muni d'une fonction de mesure, etc.

Page 26

8.2 Mode opératoire de l'appareil en essai

Ajouter, après 8.2.3, le nouveau paragraphe suivant:

8.2.4 Mode opératoire des appareils multifonction

Un appareil multifonction qui est couvert à la fois par différents articles de cette norme et/ou d'autres normes doit être essayé avec chaque fonction operant de manière isolée si cela peut être effectué sans modifier l'appareil de manière interne. On doit considérer l'appareil ainsi essayé comme remplissant les exigences de tous les articles ou de toutes les normes lorsque chaque fonction satisfait aux exigences de l'article ou de la norme correspondants. Par exemple, un ordinateur personnel avec une fonction de reception de radiodiffusion doit être essayé avec la fonction réception non activée selon la CISPR 22 et ensuite avec la fonction réception seule activée selon la CISPR 13, si l'appareil peut mettre en œuvre chaque fonction séparément en usage normal.

Lorsqu'il n'est pas possible pratiquement d'effectuer les essais avec chaque fonction opérant séparément, ou si la séparation d'une fonction particulière entraînait que l'appareil ne soit pas capable de remplir sa fonction principale, ou encore si l'opération simultanée de plusieurs fonctions conduisait à un gain de temps de mesure, on doit considérer que l'appareil est conforme s'il remplit les dispositions des articles/des normes applicables lorsque les fonctions nécessaires sont activées. Par exemple, si la fonction réception d'un ordinateur personnel avec une fonction de réception de radiodiffusion ne peut être activée séparément de la fonction ordinateur, l'ordinateur personnel peut être essayé avec les fonctions réception et ordinateur activées conformément aux exigences de la CISPR 22 et de la CISPR 13.

Lorsqu'il est autorise dans une norme d'exclure des accès ou des fréquences spécifiques, cette autorisation peur être utilisée lorsque les fonctions correspondantes, dans un appareil multifonction, sont soumises aux essais conformément à une norme différente (par exemple l'exclusion des fréquences fondamentale et des harmoniques d'un oscillateur local pendant la mesure, selon la CISPR 22, d'un appareil comportant une fonction de réception de radiodiffusion). De la même façon, des terminaisons spéciales peuvent être nécessaires, par exemple pendant les mesures conformément à la CISPR 22, l'accès antenne d'un récepteur de radiodiffusion doit être terminé par une résistance non inductive de valeur égale à l'impédance nominale de l'accès.

NOTE Les perturbations provoquées par l'oscillateur local peuvent être distinguées des perturbations provoquées par d'autres sources en modifiant l'accord de la fréquence ou du canal de réception.

Indépendamment des prescriptions ci-dessus,

 la mesure des tensions perturbatrices aux bornes d'alimentation, conformément à la CISPR 13, peut être exclue si l'appareil en essai est conforme aux limites correspondantes de la CISPR 22; Add the following new definition:

3.7

multifunction equipment

information technology equipment in which two or more functions subject to this standard and/or to other standards are provided in the same unit

NOTE Examples of information technology equipment include

- a personal computer provided with a telecommunication function and/or broadcast reception function;
- a personal computer provided with a measuring function, etc.

Page 27

8.2 Operation of the EUT

Add, after 8.2.3, the following new subclause:

8.2.4 Operation of multifunction equipment

Multifunction equipment which is subjected simultaneously to different clauses of this standard and/or other standards shall be tested with each function operated in isolation, if this can be achieved without modifying the equipment internally. The equipment thus tested shall be deemed to have complied with the requirements of all clauses/standards when each function has satisfied the requirements of the relevant clause/standard. For example, a personal computer with a broadcast reception function shall be tested with the broadcast reception function inactivated according to CISPR 22 and then tested with only the broadcast reception function activated according to CISPR 13, if the equipment can operate each function in isolation under normal operation.

For equipment which it is not practical to test with each function operated in isolation, or where the isolation of a particular function would result in the equipment being unable to fulfil its primary function, or where the simultaneous operation of several functions would result in saving measurement time, the equipment shall be deemed to have complied if it meets the provisions of the relevant clause/standard with the necessary functions operated. For example, if a personal computer with a broadcast reception function cannot operate the broadcast reception function in isolation from the computing function, the personal computer may be tested with the computing function and broadcast reception function activated according to CISPR 22 and CISPR 13 with respect to these requirements.

Where an allowance is made excluding specific ports or frequencies in a standard, the allowance may be made when relevant functions within multifunction equipment are tested against a different standard (e.g. excluding of fundamental and harmonics frequencies of a local oscillator during a measurement of equipment containing the broadcast reception function according to CISPR 22). In the same way special terminations may be needed, e.g. during the measurements according to CISPR 22, the antenna port of a broadcast receiver shall be terminated by a non-inductive resistor equal to the value of the nominal impedance for the port.

NOTE Disturbances caused by the local oscillator can be distinguished from disturbances caused by other sources by changing the tuned reception frequency/channel.

Regardless of the above prescriptions,

 the measurement of disturbance voltage at the mains port according to CISPR 13 may be excluded if the EUT has complied with the relevant limits of CISPR 22;

- la mesure de la puissance perturbatrice, conformément à la CISPR 13, peut être exclue si l'appareil en essai est conforme aux limites des perturbations rayonnées de la CISPR 22;
- la mesure du champ des perturbations rayonnées, conformément à la CISPR 13, peut être exclue si toutes les perturbations rayonnées de l'appareil en essai sont conformes aux limites correspondantes de la CISPR 22.

